



SM du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais (Siren : 254402712)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Clisson
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/02/2003
Date d'effet	04/02/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. François GUILLOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de Pays
Numéro et libellé dans la voie	5, Allée du Chantre
Distribution spéciale	BP 89133
Code postal - Ville	44191 CLISSON Cédex
Téléphone	02 40 36 09 10
Fax	02 40 36 09 15
Courriel	armelle.moitrel@wanadoo.fr
Site internet	www.pays-vignoble-nantais.org

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	138 644
Densité moyenne	216,31

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Basse-Goulaine (214400095)	9 268
44	Vertou (214402158)	24 868

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo (200067635)	CA
44	CC Sèvre et Loire (200067866)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel - Activités culturelles ou socioculturelles A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes de Vallet, Basse-Goulaine, Vertou, Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, Communauté de communes de la vallée de Clisson, Communauté de communes Loire Divatte
Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Article 3-1 : Compétence SCOT Le syndicat a pour objet de définir les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable. Il est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2002 et étendu par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2003. Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT conformément aux dispositions des articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme. Adhèrent à cette compétence, les communautés de communes incluses dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale, à savoir : Communauté de communes Loire-Divatte Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine Communauté de communes de la Vallée de Clisson Communauté de communes de Vallet. En application de l'article L.122-5 du code de l'urbanisme, la décision de retrait d'une des communautés de communes de cette compétence emporte réduction du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale.</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes de Vallet, Basse-Goulaine, Vertou, Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, Communauté de communes de la vallée de Clisson, Communauté de communes Loire Divatte
- Schéma de secteur A la carte : La compétence a été conservée par : Basse-Goulaine, Vertou
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes de Vallet, Basse-Goulaine, Vertou, Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, Communauté de communes de la vallée de Clisson, Communauté de communes Loire Divatte

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétence Démarche de promotion du tourisme La démarche de promotion du tourisme a pour objet la conduite de l'ensemble des actions visant au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire du Pays du Vignoble nantais.

Dans ce cadre, le syndicat mixte a pour objet :

- *L'élaboration du contrat global de développement touristique et la mise en œuvre, seul ou en partenariat du schéma touristique défini,*
- *Fixer les termes d'une politique touristique d'accueil et d'information de dimension inter communautaire et soutenir les organismes qui s'y engagent,*
- *Des opérations de promotion et communication touristique concernant l'ensemble du territoire du Pays du Vignoble nantais,*
- *Des actions d'animation et de formation auprès des acteurs du tourisme,*
- *Définir et engager toutes les actions en faveur de la promotion touristique du territoire communautaire, la commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique notamment celles pouvant conduire à la création, au développement ou la gestion d'un office de tourisme intercommunautaire.*

A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes de Vallet, Basse-Goulaine, Vertou, Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, Communauté de communes de la vallée de Clisson, Communauté de communes Loire Divatte

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)